Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 59 (1962)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Prix du miel

Jusqu'à nouvel avis les prix fixés pour 1962 se présentent comme suit :

Pour marchandise sans fourniture de l'emballage, par kg net :

a) prix aux grossistes et organisations de vente en gros, port non compris	Fr. 6.50 le kg
b) au commerce de détail, port non compris	Fr. 7.— le kg
c) aux consommateurs, net	Fr. 8.— le kg

Pour marchandise emballée, étiquetée, ou avec plomb de contrôle :

	Prix sans emballage, poids net		
	250 gr	500 gr	1 kg
a) aux grossistes	1.75	3.40	6.70
b) aux détaillants	1.85	3.60	7.20
c) aux consommateurs	2.10	4.10	8.20

Les emballages tels que bidons, boîtes, bocaux, etc., sont facturés à l'acheteur au prix de revient. On remarquera que le miel contrôlé bénéficie d'une majoration de 20 ct par kg.

Contrôle du miel

Seul un contrôle très sérieusement fait à tous les échelons : apiculteurs, comités des sections, contrôleurs, jury et chef du contrôle, peut donner satisfaction et inspirer confiance à la clientèle. Le statut pour le contrôle du miel, adopté par l'AD de la SAR le 8 mars 1952, donne toutes les indications utiles et nécessaires à ce sujet. Les dirigeants des sections voudront bien l'appliquer intégralement et veiller à ce que les formules soient complètement remplies.

Le comité central a pris les décisions suivantes :

1. En principe, les sections organisent deux contrôles et font deux envois au chef du contrôle.
2. Le dernier délai pour la remise des échantillons est fixé au 15 octobre.
3. Le prix des étiquettes de la SAR est fixé à 6 centimes pièce.
4. Tarif du contrôle :

Contrôle	Fr. 1.—
Propagande et soutien du prix du miel	3 ct. par kg.

Panneaux-réclames : 1 panneau par 100 kg Fr. —.50 par panneau.

Statuts, formules et renseignements sont à demander au chef du contrôle des miels de la SAR :

Victor Bohnet, avenue Tourbillon 26, Sion.

Procès-verbal de la 86e assemblée des délégués tenue à Lausanne, le 10 mars 1962

(suite et fin)

12. *Divers*

La fête de la Romande a été organisée en 1960 par la Genevoise. Le président attend des propositions pour 1962.

M. Muller, président de la Fédération neuchâteloise, sous réserve d'approbation par les membres de son comité, pourrait l'organiser en 1963 à l'occasion du 50e anniversaire de la fédération.

M. Jaquier pense que c'est à la Fédération valaisanne à la mettre sur pied cette année. Cependant, la Fédération aimerait faire coïncider cette manifestation avec l'inauguration du tunnel du Grand-Saint-Bernard qui aura lieu en 1963.

La section de Lausanne, si ce n'était son obligation de recevoir en 1964 les apiculteurs romands à l'occasion de l'Exposition nationale suisse, l'aurait volontiers organisée.

Pour 1962, la fête de la Romande est donc supprimée. Pour 1963, les Fédérations valaisanne et neuchâteloise devront se mettre d'accord.

L'assemblée est alors suspendue pour permettre à chacun de passer à table. Au cours du repas, M. P. Meunier salue la présence de MM. M. Soavi et A. Valet, membres d'honneur, ainsi que celle de M. L. Roulet, président de la Centrale romande des miels. Il porte à la connaissance des délégués que M. E. Farron, membre fondateur de la section Erguel-Prévôté et qui a été pendant 47 ans membre du comité central, est entré dans sa 100e année. Un télégramme de félicitations lui sera adressé à cette occasion.

A 14 heures, reprise de l'ordre du jour.

13. *Vœux des sections*

La *section d'Avenches* demande une diminution des cotisations car les petits apiculteurs ne peuvent plus supporter d'augmentation. Elle envisagerait la dissolution.

Les petites sections ont de la peine à tourner, aussi une fusion avec une section sœur devrait-elle être envisagée.

La *section les Alpes* regrette la disparition des clichés des notices funèbres. Ils devraient être maintenus pour les personnalités marquantes.

C'est ce qui se fait actuellement.

La *section de Nyon* désire que la SAR entre en pourparlers avec la VDSB pour une éventuelle augmentation du prix du miel.

Le prix de Fr. 6.50 est un prix de base uniquement. Le CC appuyera cette demande.

La *section d'Orbe* demande à ce que la lutte contre les empoisonnements des abeilles par les traitements antiparasitaires soit intensifiée.

En application de la loi sur l'agriculture, c'est le domaine de la législation cantonale.

La *section des Montagnes neuchâteloises* invite le CC a augmenter les pages d'annonces en sollicitant des maisons autres que celles s'occupant d'apiculture. Ce serait là une source de revenus non négligeable. M. Gobo demande également que les communiqués des sections soient plus résumés.

M. Gassmann explique qu'il a cherché par tous les moyens à augmenter la publicité dans notre journal. Vu son tirage trop faible, il n'intéresse pas les grandes maisons. Pour ce qui est des communiqués des sections, M. Meunier tient à préciser que le CC s'était vu adresser d'amères reproches le jour où ils avaient été tronqués. Ils sont le trait d'union entre les sections et leurs membres.

La *section de la Sarine* suggère de distribuer les distinctions aux vétérans plus tôt : gobelet 25 ans, plateau 40 ans.

Ceci représenterait une dépense de l'ordre de Fr. 16 000.—, ce que la caisse centrale ne saurait supporter.

La *section du Lac* souhaite une bonne année pour les abeilles et surtout davantage de dynamisme des membres au sein de la section.

Pour ce qui est du deuxième point, c'est l'affaire du comité qui peut, par exemple, organiser un cours complet d'apiculture subventionné par la caisse centrale. A cette occasion le président informe les sections de Marly et de la Veveyse que le cours leur est accordé.

La *section de la Gruyère* aimerait que nos autorités fassent preuve de plus de jugement en ce qui concerne l'utilité de l'apiculture.

L'apiculture, contrairement à l'agriculture, ne reçoit aucun subside. La Confédération est cependant bien décidée à faire quelque chose et de l'aider d'une manière indirecte.

La *section La Genevoise* attend avec impatience la mise sur pied de l'aide indirecte à l'apiculture.

MM. Schneider et Bourquin répondront à cette question.

La *section des Franches-Montagnes* aimerait posséder la liste complète des conférenciers et des films apicoles disponibles.

Cette liste a paru, en 1961, dans les numéros 3, 4, 7 et 11 de notre journal.

La *Fédération vaudoise* suggère, dans le cadre des mesures de protection en cas d'empoisonnements d'abeilles, qu'une action soit entreprise par la Romande en vue d'élargir le champ d'activité de l'assurance vol et déprédation au moyen de primes facultatives.

Le CC prend bonne note de cette proposition.

M. Sueur, président de la Fédération vaudoise, a pris contact avec M. J. Grandjean, conseiller national, et lui a demandé à ce que dans les mesures envisagées sur le plan fédéral pour l'aide aux agriculteurs de montagne, l'apiculture ne soit pas oubliée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. P. Meunier salue nos deux conférenciers : MM. Schneider, de la Station fédérale du Liebefeld et Bourquin, notre nouveau conseiller apicole romand. M. Bourquin développe le sujet « Comment venir en aide à notre apiculture » et M. Schneider nous parle longuement de « La sélection des races d'abeilles et organisation du rucher d'essai à Plagne (J.B.) ».

Ce rucher a été créé en vue de faire des essais, de sélectionner en éliminant ce qui ne convient pas et d'élever sur les meilleures souches obtenues. Il comprendra une cinquantaine de colonies dont la plus grande partie ne pourra pas servir, étant donné son but, à faire de l'élevage. Il ne sera donc pas possible de distribuer des reines à n'importe qui. Les apiculteurs des section intéressées devront trouver un emplacement permettant d'établir une station de fécondation à qui serait livrées les reines sélectionnées et ceci afin de continuer les élevages.

La discussion est ouverte.

M. Barbier, président de l'Association des apiculteurs-éleveurs, rappelle qu'il avait été question de désigner dans chaque fédération un rucher pour faire des essais. Cette solution a-t-elle été abandonnée ?

M Schneider lui répond qu'il n'est pas possible pour le moment de donner des reines à des apiculteurs privés. Il est nécessaire que le rucher soit surveillé par la section, car il ne faut pas que ça devienne une affaire commerciale. Une station de fécondation est absolument nécessaire. Son emplacement n'est pas facile à trouver, cependant ce n'est pas impossible.

M. Barbier aimerait encore savoir si les apiculteurs-éleveurs pourront encore importer des reines.

M. Schneider lui fait remarquer que les éleveurs importent des reines depuis de nombreuses années et qu'ils n'ont pas réussi à garder une race dans sa pureté. C'est précisément la raison d'être de la station d'essai où chaque reine sera contrôlée. Il invite les apiculteurs à prendre patience. La station est en voie de création et les essais qui s'y feront ne devront pas seulement se poursuivre à Plagne, mais également ailleurs.

Pour terminer, la parole est encore donnée à M. Roulet, président de la Centrale romande des miels, qui donne quelques renseignements sur son activité. Tout le miel disponible a été vendu et les dettes ont été payées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 25.

Le secrétaire : *Paul Zimmermann*

Le président : *Robert Bovey*

Maladies des abeilles en mai 1962

Canton	District	*Localité*	*cas*
	Acariose		
Appenzell Rh. E.	Mittelland	Trogen	1
	Vorderland	Wald	3
Bâle-Campagne	Sissach	Gelterkinden	1
Bâle-Ville		Bâle	1
Berne	Berne	Oberscherli	3
	Saanen	Saanen	1
	Moutier	Ferme Playenin	1
	Moutier	Perrefitte	1
Saint-Gall	Rorschach	Rorschacherberg	1
	Rorschach	Untereggen	1
	Sargans	Mels	1
	Werdenberg	Salez	1
Schwyz	Schwyz	Goldau	1
Soleure	Balsthal-Tal	Ramiswil	1
Thurgovie	Kreuzlingen	Rütihof-Lengwil	1
	Steckborn	Raperswilen	1
Valais	Conthey	Basse-Nendaz	1
	Entremont	Val Ferret	1
Neuchâtel	Boudry	Gorgier	1
	Neuchâtel	Lignières	1
	Val-de-Travers	Travers	1
Vaud	Lavaux	Bahyse s/Grandvaux	1
	Vevey	Mont-Pèlerin	1
	Loque américaine		
Argovie	Zurzach	Endingen	1
Bâle-Campagne	Arlesheim	Münchenstein	1
Bâle-Ville		Bâle	1
Berne	Berne	Gasel	1
		Gümligental/Deisswil	1
		Halenbrücke	1
		Herrenschwanden	1
		Liebefeld	1
		Seftau b/Stuckishaus	1
	Konolfingen	Stalden	1
		Ursellen	1
	Trachselwald	Engelberg	1
		Gammental/Sumiswald	2
		Ob. Gammental	1
		Mattenneuhaus/Griesbach	1
	Porrentruy	Porrentruy	1
Tessin	Locarno	Ascona	1
		Minusio	1
	Vallemaggia	Someo	1

Canton	District	*Localité*	*cas*
Valais	Brigue	Naters	2
		Rischener/Naters	1
	Raron-Ouest	Unterbäch	1
Vaud	Aigle	Villeneuve	1
	Aubonne	Gimel	1
	Moudon	Bussy s/Moudon	1
	Nyon	Gland s/Nyon	1

Loque européenne

Berne	Biel	Bözingen	1
	Interlaken	Grindelwald	1
	Konolfingen	Linden b/Oberdiessbach	1
		Oberdiessbach	1
		Wil b/Oberwichtrach	1
	Trachselwald	Ey/Sumiswald, Sumiswald	2
		Dürrenroth	1
		Weier	1
Grisons	Glenner	Riein	1
	Heinzenberg	Almens	1
Saint-Gall	Sargans	Tscherlach	1
		Walenstadt	1
Uri		Bristen	1
Valais	Sion	Sion	1
Fribourg	Broye	Font	2
	Gruyère	Pringy	1
	Sarine	Villars-sur-Glâne	1
Neuchâtel	Le Locle	Bémont	1
	Val de Ruz	Saint-Martin	1
Vaud	Aigle	La Forêt s/Bex	1

Section apicole du Liebefeld

Le contrôle du miel

S'il est un sujet bien discuté dans nos milieux apicoles c'est celui du contrôle du miel. Suivant la situation de l'apiculteur, l'ampleur de son exploitation, le contrôle s'avère utile ou superflu. Tandis que l'apiculteur d'un petit ou d'un moyen rucher écoule son miel sans aucune difficulté, le possesseur d'une exploitation d'une certaine ampleur ne jouit pas toujours de ce même avantage. La situation de son exploitation parfois éloignée de centres importants de consommation, l'oblige à avoir recours à des intermédiaires qui exige la carte de contrôle comme c'est notamment le cas pour la Centrale des miels à Lausanne ou aussi pour la plupart des grossistes. Notre miel suisse, contrôlé ou non est parfois mis sur le marché au même prix.

Cette situation n'est pas raisonnable, elle nuit dans une certaine mesure à la cause du contrôle. Ce dernier occasionnant quelques frais, il paraît logique qu'un prix différenciel soit appliqué.

A la dernière assemblée des délégués de mars 1962, il a été émis le vœu qu'un fonds de propagande et de soutien du prix du miel soit créé. La taxe de 3 centimes par kg de miel contrôlé à charge des apiculteurs, fixée par le comité de la SAR lors de sa

dernière assemblée, est un début. Si à cette taxe on ajoute les frais d'étiquettes, de panneaux, etc., force est d'admettre que la différence de prix de 20 ct par kg entre miel contrôlé et non contrôlé est logique.

Les apiculteurs acquis à la cause du contrôle sont relativement peu nombreux. En 1959, année mellifère, sur plus de 4 000 membres, 400 seulement ont fait appel au contrôle ; en 1961, année de misère, 139 seulement utilisèrent ses services. C'est dire qu'au maximum, un apiculteur sur 10, en période de bonne récolte, fait appel au contrôle, le pourcentage durant les années médiocres étant bien inférieur.

Pourquoi n'est-on pas davantage acquis à la cause du contrôle ? Comme on vient de le voir, pour la grande partie des apiculteurs, la nécessité ne s'impose pas et l'on simplifie les choses tout en étant en principe partisan du contrôle. Il ne faut pas voir de façon générale dans cette abstention, une opposition formelle au principe du contrôle, mais par contre une obligation à remplir de laquelle on peut se passer. Par contre, pour un nombre restreint d'apiculteurs, le contrôle tel qu'il existe actuellement, n'exclut pas complètement les fraudes, une analyse chimique n'étant pas effectuée.

Si l'actuel règlement du contrôle n'est pas encore la perfection, il donne malgré tout certaines assurances relatives à la propreté, à la présentation et au goût. A la condition d'être effectué par des hommes de confiance prenant leur tâche au sérieux et selon les prescriptions en vigueur, le contrôle ne peut que rehausser la valeur de notre miel. Un miel contrôlé est une assurance pour le public qu'il ne s'agit pas d'une marchandise quelconque, mais d'une marchandise jouissant un peu comme le vin, d'une appellation contrôlée. Notre miel avec numéro et banderolle de garantie du contrôle, en tant que ce dernier s'effectue normalement, assure au consommateur, un miel suisse, de bon goût, propre et naturel. Il est donc loisible d'admettre que le but recherché est atteint, tant pour l'apiculteur sérieux qui présente un produit naturel impeccable, que pour le consommateur convaincu d'obtenir à cause de son prix élevé, une marchandise contrôlée et de toute première qualité.

Sans doute, les opinions sur ce délicat problème sont-elles bien différentes les unes des autres aussi sommes-nous d'avis d'ouvrir les colonnes de notre journal pour traiter cet important sujet. En France, pays riche en miels variés, pays des grandes exploitions apicoles où le contrôle du miel au sein des sections ne s'effectue pas comme en Suisse, on s'est vu dans l'obligation de créer un service de dépistage des fraudes. Sur une échelle relativement grande, on a découvert d'importantes falsifications et les délinquants sont très sévèrement punis ; l'amende est accompagnée par-

fois de la prison et nos collègues d'outre-Jura qui eux aussi se heurtent à de sérieuses difficultés pour écouler leur production, sont à féliciter pour leur initiative.

Doit-on envisager de telles mesures en Suisse ? Chacun sait en effet que l'analyse chimique du miel est chose assez délicate et complexe. S'il est relativement facile par le pollen contenu dans le miel, d'établir l'origine de ce dernier, par contre le pourcentage des différents sucres réducteurs et non réducteurs a donné bon nombre de contestations parmi les spécialistes. Mais de façon générale un peu partout à l'étranger, on assiste actuellement à une évolution dans le commerce des miels. Au Canada par exemple, une loi sur la classification des miels a été établie et l'on tient compte des désirs d'une clientèle aux exigences toujours accrues. Le prix du miel n'est donc pas uniforme ; il en est de même en Grèce où les autorités exercent un contrôle sur les différentes appellations des miels.

Si dans tous les domaines la marche du temps marque son empreinte, les apiculteurs eux aussi doivent accepter la nouvelle cadence. L'extension du contrôle est recommandable car, si pour la grande majorité de nos membres, la qualité ne sera pour tout autant pas modifiée, le public dans son ensemble appréciera le sérieux de la présentation du produit. Pour ceux qui envers et contre tout jetteraient un défi en usant de procédés incorrects, il reste toujours en cas de doute, la possibilité d'une analyse chimique. La garantie d'un produit impeccable alliée à une agréable présentation, maintiendront à notre miel toute sa valeur contre raz et marées.

G. Matthey

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour juillet 1962

Nous voici déjà au 18 juin, que de changements survenus au rucher depuis nos derniers propos ! A quelques rares journées ensoleillées et prometteuses du début de mai, ont succédé trois à quatre semaines froides et pluvieuses. Après quoi notre région du Jura a été gratifiée d'un temps partiellement ensoleillé et chaud. C'est alors que les ruches débordant d'une population inactive furent gagnées par la fièvre de l'essaimage.

Je viens de faire une brève visite à mon rucher où l'activité est en veilleuse, les planches d'envol noires de monde ainsi que les fenêtres des ruches suisses. S'agit-il d'une grève générale et organisée ? Pas du tout, les abeilles comme nous, attendent la miellée, comme nos collègues de la montagne l'attendent aussi, eux dont les ruchers ont particulièrement souffert du long hivernage qui a retardé le développement printanier des colonies.

Alors que faire au rucher ? vous demandez-vous...

Essaims. Si vous avez suivi nos conseils en soignant bien vos essaims,